

# **RESUME DES PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGALES REGLANT LA PECHE DANS LES EAUX INTERIEURES**

## **EAUX INTERIEURES**

Toute personne âgée de 14 ans accomplis qui veut exercer la pêche dans les eaux intérieures doit être titulaire d'un permis de pêche. Les mineurs de moins de 14 ans peuvent exercer la pêche sans permis avec une seule canne.

### Catégories d'eau

Les eaux intérieures sont subdivisées en deux catégories :

**1<sup>re</sup> catégorie :** eaux navigables et flottables (= eaux publiques) :

- a) le lac de barrage d'Esch-sur-Sûre
- b) la Sûre depuis l'embouchure de l'Alzette à Ettelbruck, jusqu'à l'embouchure de l'Our à Wallendorf ;

**2<sup>e</sup> catégorie :** rivières non navigables ni flottables (= eaux amodiées).

## **DELIVRANCE DES PERMIS DE PECHE**

Renseignez-vous svp auprès de la Fédération Luxembourgeoise des pêcheurs sportifs [www.flps.lu](http://www.flps.lu) ou de l'Administration de la Gestion de l'eau [www.eau.public.lu](http://www.eau.public.lu) .

## **CATEGORIES DE PERMIS DE PECHE**

**Permis ordinaire – 0 :** pêche dans les eaux de la 2<sup>ème</sup> catégorie

Condition : être l'ayant-droit de la pêche (locataire) ou disposer d'une autorisation de l'ayant-droit de la pêche

**Permis rive – A :** droits du permis ordinaire, en plus le droit de pêche depuis la rive dans les eaux de la 1<sup>re</sup> catégorie

**Permis rive – B :** droits du permis ordinaire et du permis spécial A, en plus droit de pêche depuis une embarcation dans les eaux de la 1<sup>re</sup> catégorie

- Tous les permis sont disponibles en version annuelle et mensuelle.
- Tout permis de pêche n'est valable qu'avec une carte d'identité respectivement un passeport valable
- Il n'y a pas de période de fermeture légale dans les catégories de la Sûre intérieure. Les périodes de fermeture sont adaptées aux différentes espèces de poissons et peuvent varier.

## TARIFS DE PERMIS DE PECHE

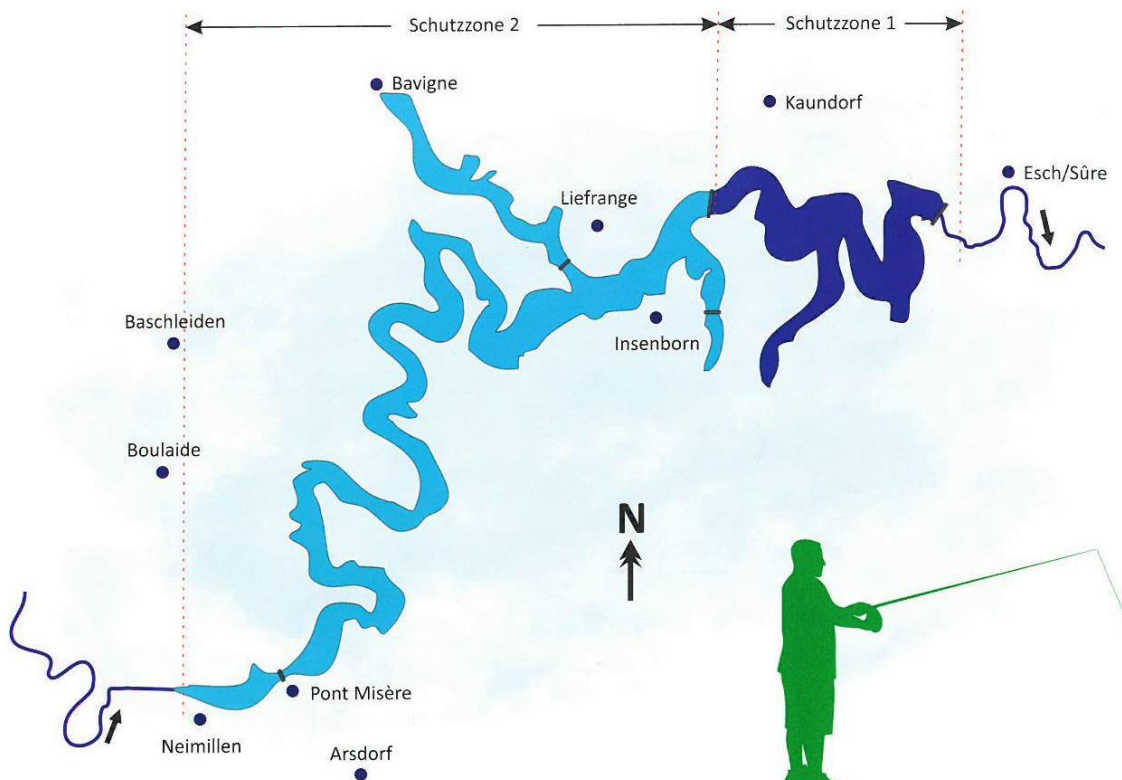
### Eaux intérieures :

Vente	Prix	Explication
Permis A (sans bateau)	35 €	30€ + 5€ Taxe communale
Permis B (avec bateau)	45 €	40€ + 5€ Taxe communale
Prolongation	Prix	Explication
Permis A	33 €	30€ + 3€ Taxe communale
Permis B	43 €	40€ + 3€ Taxe communale
Permis Touristique	13 €	8€ + 5€ Taxe communale

## LAC DE BARRAGE D'ESCH/SÛRE

### Restrictions :

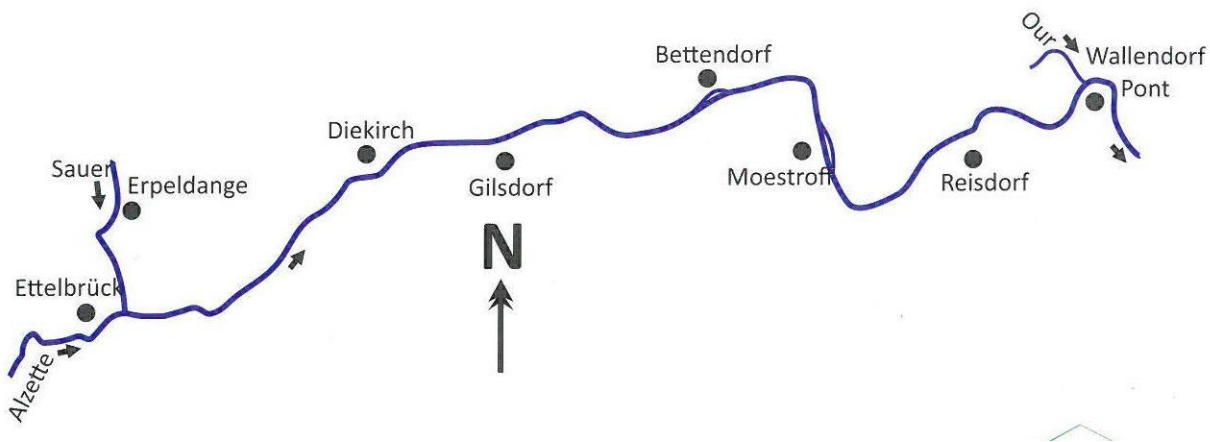
- Pêche autorisé uniquement dans la zone de protection II
- Permis – A ou permis – B – requis
- Pêche avec un maximum de deux lignes à main qui doivent rester sous la surveillance continue du pêcheur
- 1 seul hameçon (l'hameçon triple compte comme 1 seul hameçon)
- Pêche à la mouche : train de 3 mouches autorisé
- Les mineurs âgés de moins de 14 ans ne sont autorisés qu'à exercer la pêche avec 1 seule ligne à main
- L'amorçage des poissons avec des préparations d'origine animale est défendu
- Prises maximales autorisées par jour : 6 salmonidés (= truite, omble chevalier, ombre) et 2 brochets / ou 2 sandres / ou 1 brochet et 1 sandre
- Pas de restrictions pour les autres espèces



## SURE MOYENNE

Restrictions :

- Permis de pêche – A ou – B – requis
- Pêche avec une ligne à main qui doit rester sous la surveillance continue du pêcheur
- 1 seul hameçon (l'hameçon triple compte pour 1 seul hameçon)
- Pêche à la mouche : train de 3 mouches autorisé
- Prises maximales autorisées par jour : 3 salmonidés (truites, saumons de fontaine, ombres) et 1 brochet ou 1 sandre, autres espèces sans restriction
- L'appâtage avec des poissons n'est autorisé que si les poissons ont la taille légale et quand la prise en est autorisée
- L'amorçage et l'appâtage avec des asticots colorés sont défendus



## AUTRES EAUX INTERIEURES

Restrictions :

- Permis de pêche – A ou – B – ou - 0 – requis
- Pêche avec 1 ligne à main qui doit rester sous la surveillance continue du pêcheur
- Un seul hameçon (le triple compte pour un seul hameçon)
- Pêche à la mouche artificielle : le train de 3 mouches est autorisé
- Pas de limitation pour la pêche des salmonidés

## INTERDICTIONS GENERALES POUR LA PECHE DANS LES EAUX INTERIEURES

Il est également interdit :

- D'abandonner la ligne sans contrôle
- De garder des poissons sous-dimensionnés
- De ne pas respecter les périodes d'interdiction de la pêche
- D'appâter (esches) la ligne avec des écrevisses, des grenouilles du frai naturel ou artificiel, des asticots colorés
- D'amorcer avec des asticots
- D'utiliser des amorces et des appâts fabriqués avec des substances non conformes à la réglementation sur les denrées alimentaires
- De pêcher pendant la nuit : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars de 19h00 à 07h00 et du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre inclus de 23h00 à 05h00

## PECHE AUX ECREVISSES

La pêche des espèces suivantes est autorisée du 1<sup>er</sup> au 30 septembre :

- Écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*)
- Écrevisse américaine (*Oronectes limosus*)
- Écrevisse à pattes grêles (*astacus leptodactilos*)

La pêche au moyen de nasses ou de balances est autorisée

L'appâtage avec de la viande ou du poisson est autorisé

### OUVERTURE ET FERMETURE DE LA PECHE DANS LES EAUX INTERIEURES

Poissons	Eaux	Mesure	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Touladi	Stausee E/S	30 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Truite de rivière	Stausee E/S	30 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Truite arc-en-ciel	1 + 2 catégorie	/	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Truite de rivière	1 catégorie	25 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Truite de rivière	2 catégorie	20 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Saumon de fontaine	1 + 2 catégorie	/	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Saumon du lac	Stausee E/S	30 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Ombre	1 + 2 catégorie	30 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Ombre	Attert	20 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Anguille	1 + 2 catégorie	40 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Brochet	1 + 2 catégorie	50 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Sandre	1 + 2 catégorie	45 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Carpe commune	1 + 2 catégorie	35 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Goujon	1 + 2 catégorie	/	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gibèle	1 + 2 catégorie	/	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Barbeau commun	1 + 2 catégorie	35 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Tanche	1 + 2 catégorie	25 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Hotu, Aloge	1 + 2 catégorie	30 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gardon	1 + 2 catégorie	15 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Rotengle	1 + 2 catégorie	15 cm	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Ablette	1 + 2 catégorie	/	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vandoise	1 + 2 catégorie	/	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Ecrevisse signal	1 + 2 catégorie	/	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Ecrevisse américaine	1 + 2 catégorie	/	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Galizischer Sumpfkrebs	1 + 2 catégorie	/	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Especies protégées *	1 + 2 catégorie	/	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Tous les autres sortes	1 + 2 catégorie	/	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

\* espèces protégées: saumon, truite de mer, lotte, esturgeon, flet, grande alose, petite alose, lamproie de mer, lamproie fluviatile, petite bouvière, loche franche, loche d'étang, loche de rivière, chabot, vairon, spirilin, carassin, écrevisses noble et écrevisse de torrent

## ADRESSES UTILES

- ➔ Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs sportifs (FLPS)  
47, rue de la Libération      L-5969 Itzig  
Téléphone : 36 65 55      E-mail : [info@flps.lu](mailto:info@flps.lu)      Site internet : [www.flps.lu](http://www.flps.lu)
  
- ➔ Administration de la Gestion de l'Eau (AGE)  
1, avenue du Rock'n Roll      L-4361 Esch/Alzette  
E-mail : [info@eau.public.lu](mailto:info@eau.public.lu)
  
- ➔ Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED)  
1-3, avenue Guillaume      L-1651 Luxembourg  
E-mail : [info@aed.public.lu](mailto:info@aed.public.lu)
  
- ➔ Naturpark Öewersauer  
15, route de Lultzhausen      L-9650 Esch-sur-Sûre  
E-mail : [info@naturpark-sure.lu](mailto:info@naturpark-sure.lu)
  
- ➔ Natur&Ëmwelt / Fondation Hëllef fir d'Natur  
2, Kierchstrooss      L-9753 Heiderscheid  
Site internet: [www.unio.lu](http://www.unio.lu)
  
- ➔ Office National du Tourisme (ONT)  
BP 1001      L-1010 Luxembourg  
Tél : 42 82 82 10      E-mail : [info@visitluxembourg.lu](mailto:info@visitluxembourg.lu)  
Site internet : [www.visitluxembourg.lu](http://www.visitluxembourg.lu)
  
- ➔ Centre d'accueil Biodiversum  
5, Breicherwee      L-5441 Remerschen  
Tél : 23 60 90 61      E-mail : [biodiversum@anf.etat.lu](mailto:biodiversum@anf.etat.lu)  
Site internet : [www.biodiversum.lu](http://www.biodiversum.lu)
  
- ➔ Kalborner Mühle  
L-9758 Kalborn  
Tél : 26 90 59 50      E-mail : [f.theilen@naturemwelt.lu](mailto:f.theilen@naturemwelt.lu)
  
- ➔ Société Electrique de l'Our (SEO)  
Centrale de Vianden  
2, rue de l'Energie      L-9463 Stolzembourg  
E-mail : [seovia@seo.lu](mailto:seovia@seo.lu)